

bases que notre réseau de chemins de fer nationaux.

Le réseau du Pacifique-Canadien est, vous le savez, considérable. Il a beaucoup accompli pour le Canada et le fait que le Gouvernement possède et exploite un réseau semblable à celui du Pacifique-Canadien ne devrait servir d'excuse à aucune influence qui pourrait être exercée contre le Pacifique-Canadien. L'exploitation de ce réseau doit être mise entre les mains d'individus qui le dirigeront comme si c'était une compagnie particulière. Ils devront subir la concurrence du transport. Ils devront donner satisfaction au public et ne pas profiter du fait que le réseau appartient au Gouvernement qui en a la gestion. Je crois sincèrement que les deux réseaux sont nécessaires et que tous les deux peuvent prospérer. Tous les réseaux, qu'ils appartiennent au Gouvernement ou à des particuliers, seront placés sous la direction de la commission des chemins de fer. Aucune préférence ne sera montrée pour le réseau du Gouvernement. Il n'y a pas de doute que la compagnie du Pacifique-Canadien voit d'un mauvais œil cette nationalisation du réseau du chemin de fer du Grand-Tronc. Elle s'est opposée au rachat par le Gouvernement du Nord-Canadien et son opposition sera encore plus forte en ce qui regarde le réseau du Grand-Tronc. Elle croit que ceci peut amener la nationalisation complète des chemins de fer canadiens. Elle se rend certainement compte que le Gouvernement ne pouvait pas faire autrement que de s'emparer du réseau du Nord-Canadien; aucun particulier ou aucune compagnie particulière ne pouvait exploiter cette ligne dans les conditions où elle se trouvait. Elle comprend aussi qu'aucun particulier ou compagnie particulière ne pouvait prendre la direction du Grand-Tronc-Pacifique et elle comprend parfaitement que la compagnie du Grand-Tronc ne peut faire autrement que de se joindre au réseau de l'Etat.

La seule alternative, ce serait de remettre entre les mains de la compagnie du Pacifique-Canadien tous les chemins de fer dont l'Etat a acquis la possession; mais je ne crois pas que le pays verrait d'un bon œil l'exécution d'un pareil projet. Pendant tout le cours de la dernière guerre, les trois grands réseaux de chemins de fer canadiens, c'est-à-dire le Pacifique-Canadien, le Nord-Canadien et le Grand-Tronc, ont conduit l'exploitation de leurs lignes dans l'harmonie la plus parfaite. L'institution connue sous le nom de la commission de guerre des chemins de fer canadiens a beaucoup contribué à établir, en réalité, une

[L'hon. M. Reid.]

coopération efficace, afin d'amener les différentes compagnies à s'entraider dans l'intérêt bien entendu du public. Nos chemins de fer ont tellement bien fonctionné sur toute la ligne, que j'espère voir se continuer la tâche qu'ils ont accomplie dans une harmonie si parfaite.

En comité général, les députés obtiendront tous les renseignements qu'ils voudront désirer. Pour moi, il s'agit d'une question qui mérite d'être sérieusement étudiée par le Parlement, afin que tous les faits soient étalés au grand jour. Bien que les honorables députés eussent l'espoir de retourner dans leurs familles d'ici à un couple de jours, j'ose espérer et j'ai confiance qu'ils porteront beaucoup d'intérêt à la solution de cet important problème, qu'ils le discuteront sous ses divers aspects et qu'ils nous donneront le bénéfice de leurs avis. Je suis convaincu que le Parlement, après avoir étudié la question à fond, adoptera la résolution ainsi que le projet de loi qui en sera la suite. Nous avons déjà déposé sur le bureau des documents renfermant de nombreux renseignements et nous communiquerons sans délai toutes les autres informations nécessaires. Donnons-nous donc la main et faisons tout ce qui dépend de nous pour tenter de trouver une solution satisfaisante au problème des chemins de fer, afin de les sortir de l'ornière, et faisons en sorte qu'ils deviennent une des principales sources de richesses du Canada.

M. VIEN: Ai-je bien compris les explications du ministre, à savoir que le Gouvernement a acquis le Grand-Tronc-Pacifique parce que le Grand-Tronc n'était pas en mesure d'acquitter l'intérêt sur les obligations?

L'hon. M. REID: J'ai dit que le Gouvernement veut opérer le rachat du réseau du Grand-Tronc, parce que la compagnie n'est pas en mesure de faire face aux obligations qu'elle a assumées relativement à l'entreprise du Grand-Tronc-Pacifique. La compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc a garanti une bonne partie des obligations émises par le Grand-Tronc-Pacifique. Elle est donc obligée d'acquitter l'intérêt sur ces obligations; la compagnie est responsable du paiement de ces sommes; or, si elle acquittait les intérêts en question, elle serait dans l'impossibilité de verser des dividendes à ses actionnaires, puisque ces intérêts sont garantis par un gage privilégié sur les recettes du Grand-Tronc.

M. VIEN: Le ministre n'a pas répondu à ma question. Si j'ai bien compris, il a